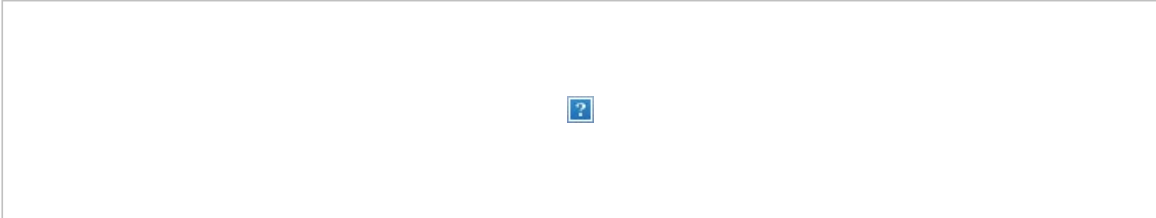


Subject:

CRA/ARC: The Grocery Rebate will be issued July 5, 2023 / Le remboursement pour les articles d'épicerie sera émis le 5 juillet 2023

Attachments:

[image002.png](#)
[image005.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image012.png](#)
[image017.png](#)
[image018.png](#)
[image020.png](#)
[image021.png](#)
[image022.png](#)



Your association or organization has been identified as a key stakeholder of the Canada Revenue Agency (CRA). We hope you will share the following information with your membership.

English version * La version française suit *****

The Grocery Rebate will be issued July 5, 2023

On July 5, 2023, the Grocery Rebate payment will deliver \$2.5 billion in financial support to approximately 11 million eligible Canadians and families. In Budget 2023, the Government of Canada introduced the Rebate as a targeted inflation relief measure to help make life more affordable for Canadians who need it most.

The Grocery Rebate will be issued with the next regularly scheduled GST/HST credit payment in July. This additional payment will provide eligible low- to modest-income Canadians and families up to:

- \$467 for couples with 2 children
- \$234 for singles without children
- \$225 for seniors

There is no application process required to receive the Grocery Rebate. Eligible recipients will automatically get the one-time payment if they have filed their 2021 income tax and benefit return and were eligible and entitled to receive the quarterly GST/HST credit in January 2023. Individuals are encouraged to sign up for [direct deposit](#) to get their payments on time and avoid delays.

For more information about the GST/HST credit payments, including who is eligible and what amount you may be entitled to, go to [canada.ca/gst-hst-credit](#).

Stay connected

To find out what's new at the Canada Revenue Agency (CRA):

- Follow the CRA on [Facebook](#)
- Follow the CRA on Twitter – [@CanRevAgency](#)
- Follow the CRA on [LinkedIn](#)
- Follow the CRA on [Instagram](#)
- Subscribe to a CRA [electronic mailing list](#)
- Add our [RSS feeds](#) to your feed reader
- You can also watch our tax-related videos on [YouTube](#)





Votre association ou organisation a été désignée comme intervenant clé de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Nous espérons que vous partagerez les renseignements suivants avec vos membres.

Version française *The English version precedes*****

Le remboursement pour les articles d'épicerie sera émis le 5 juillet 2023

Le 5 juillet 2023, une somme de 2,5 milliards de dollars sera versée à environ 11 millions de Canadiennes et de Canadiens admissibles, ainsi qu'à leur famille, sous forme de remboursement pour leurs épiceries. Grâce au budget de 2023, le gouvernement du Canada effectue ce remboursement en tant que mesure d'allègement, en raison de l'inflation, et rend ainsi les articles de la vie courante plus abordables pour les Canadiennes et les Canadiens qui en ont le plus besoin.

Le remboursement pour les articles d'épicerie sera émis en juillet, en même temps que le prochain versement habituel du crédit pour la TPS/TVH. Ce versement supplémentaire permettra aux Canadiennes et aux Canadiens admissibles, ainsi qu'aux familles admissibles qui ont un revenu faible ou modeste, de toucher jusqu'à :

- 467 \$ s'ils sont un couple qui a deux enfants;
- 234 \$ s'ils sont célibataires et qu'ils n'ont pas d'enfant;
- 225 \$ s'ils sont des personnes âgées.

Il n'est pas nécessaire de présenter une demande afin de recevoir le remboursement pour les articles d'épicerie. Les bénéficiaires qui y ont droit recevront automatiquement ce versement unique s'ils ont produit leur déclaration de revenus et de prestations de 2021 et s'ils avaient droit au versement trimestriel du crédit pour la TPS/TVH en janvier 2023.

Nous encourageons les particuliers à s'inscrire au [dépôt direct](#) pour qu'ils reçoivent leurs versements à temps et qu'ils n'aient pas à faire face à des retards.

Pour en savoir plus au sujet du crédit pour la TPS/TVH, comme les critères d'admissibilités et la valeur des versements auxquels vous pourriez avoir droit, allez à canada.ca/credit-tps-tvh.

Soyez branché

Pour savoir ce qu'il y a de nouveau à l'Agence du revenu du Canada :

- Suivez l'Agence sur [Facebook](#)
- Suivez l'Agence sur Twitter – [@AgenceRevCan](#)
- Suivez l'Agence sur [LinkedIn](#)
- Suivez l'Agence sur [Instagram](#)
- Abonnez-vous à une [liste d'envoi électronique](#) de l'Agence
- Ajoutez nos [fils RSS](#) à votre lecteur de nouvelles
- Vous pouvez aussi visionner nos vidéos sur l'impôt sur [YouTube](#)



